



## Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

### Elaboration du SCoT

Objet et date	<b>Compte-rendu de la réunion PADD avec le Communauté de Communes du Ponthieu - Marquenterre</b> <b>Ailly-le-Haut- Clocher</b> <b>11 juillet 2019</b>
Personnes présentes	<b>Voir liste des présents en annexes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ <i>Julien Bertrand, CITADIA CONSEIL</i></li><li>✓ <i>Julie Thomas, EVEN CONSEIL</i></li><li>✓ <i>François BRASSEUR,</i></li></ul>

#### **Ordre de jour :**

- Echange sur les premiers éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Questionnement sur les enjeux spécifiques liés aux secteurs littoraux du territoire

#### **Propos introductifs**

- François BRASSEUR introduit la séance en rappelant l'historique de l'élaboration du SCoT. Il indique que le PADD s'est construit principalement grâce à des échanges politiques. Il précise que les premiers éléments du PADD ont été présentés le mardi 9 juillet en Comité Syndical. Sur l'été 2019, des échanges techniques auront lieu afin d'amender le document. L'enjeu est qu'à l'horizon fin 2019, le PADD soit arrêté par le Comité Syndical. Une deuxième session de travaux technique pourrait avoir lieu fin septembre ou début octobre pour compléter et valider les nouveaux éléments.
- Des points de questionnements ont été relayés par la Communauté de communes. Des rencontres inter-EPCI seront réalisées afin de mettre en commun les différentes visions du territoire.
- François BRASSEUR explique les raisons des divisions du territoire en 8 entités territoriales. Les participants soulignent que la division des EPCI peut s'avérer bloquant pour l'unité des EPCI.
- Julien BERTRAND indique que des ateliers PADD ont été réalisés pour aller à la rencontre des élus et construire le projet de territoire.

#### **Echanges et retours sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

- Les 3 conditions de la réussite territoriale du projet de territoire sont exposées :
  - Le territoire est à la source de son attractivité. C'est l'attractivité territoriale (paysage, biodiversité, architecture, ...) qui fait le projet de territoire et permet d'avoir un développement cohérent et durable ;

- Les potentialités touristiques des territoires d'avant-pays sont à mettre en avant en lien avec la qualité des espaces ruraux et emblématiques ;
- L'électrification du train (Paris Boulogne) rend plus facilement accessible le territoire. Dans le « schéma armature » du SCoT, les gares, notamment celle d'Abbeville, sont des endroits privilégiés du développement.
- Julien BERTRAND présente les 4 orientations fondatrices du PADD pour « un meilleur » développement du territoire.
- Les chiffres en matière de foncier prenant en compte les projets en cours sur le territoire notamment en interaction avec les SCoT voisins sont à afficher.

### **Développement économique**

- L'urbanisation commerciale notamment en entrée de ville, entraînant de la consommation foncière, devra être fortement limitée. La CC du Vimeu Marquenterre fait remarquer que cette mesure ne fera pas nécessairement consensus auprès des élus locaux. Les élus devront se réinterroger sur de nouvelles méthodes d'urbanisation. Des projets en extension (urbanisme commercial, maison de santé, ...) sont d'ores et déjà projetés sur le territoire.
- La mobilisation de l'EPF du Nord Pas de Calais, acteur engagé dans l'aménagement du territoire permettrait de pallier des manques en termes d'ingénierie.
- Les questions autour des TPE/ PME et de l'accueil de grand groupe (Pasquier, ...) sont à prendre en compte afin de conforter le développement économique. Un recensement des zones d'activités a été réalisé sur le territoire.

### **Développement urbain**

- Julien BERTRAND indique qu'un schéma d'armature est en cours de réalisation, permettant de définir différents niveaux au sein de l'armature urbaine. Ces différents niveaux seront soumis aussi bien à des droits qu'à des devoirs.
- La commune de Ru est un élément majeur de l'organisation du Marquenterre. Elle possède un potentiel foncier relativement important et porte un projet de quartier de gare emblématique.
- Le DOO définira des objectifs à la fois par EPCI et par entités territoriales telles que présentées lors de la réunion. L'enjeu est d'arriver à un SCoT « Dentelle ».
- Les règles et les objectifs du SRADDET, qui peuvent être parfois très contraignants sont à prendre en compte.
- Les objectifs de développement prévus sur le secteur de Haut-Clocher ne semblent pas suffisants au regard des objectifs de développement actuel du secteur plus importants. François BRASSEUR fait remarquer que les objectifs de développement du secteur de la Vallée de la Somme (0,10) semblent également un peu légers vis-à-vis des dynamiques actuelles.
- De manière générale, la communauté de communes demande de reprendre la répartition sur les trois infra-territoires.
- La création de la zone d'activité Bambou a été refusée par l'Etat. La formulation de certaines mesures du PADD (impossibilité d'extension sur les zones agricoles et le long des routes) pourrait poser problème pour la réalisation de la ZA Bambou. Julien BERTRAND indique que dans le projet de PADD, l'urbanisme commercial ne sera pas autorisé dans les zones d'activités.
- Le secteur du Ponthieu ne possède pas sa propre zone d'activités.

### **Dynamique démographique et de l'habitat**

- Le PLUi réalisé sur le territoire, aura une vocation Habitat.
- Il est précisé que l'EPCI n'est pas un territoire de renouvellement urbain.

- Il sera transmis au territoire des atlas présentant les capacités foncières en enveloppe et hors enveloppe.
- Il est précisé, qu'actuellement les cartes communales limitent l'urbanisation aux dents creuses. L'objectif est donc de poursuivre la dynamique actuelle.
- Des écarts entre le SCoT et les PLUi se font sentir. Les EPCI se chargeront de faire l'arbitrage

### **Equipements**

- Le territoire porte des ambitions en matière de développement du numérique notamment à travers le développement de tiers lieux tournés vers l'économie notamment sur la commune de Ru.
- Un éco-pôle porte un projet d'accrobranche dans le massif forestier de Crécy. Sur ce secteur, des enjeux en matière de développement des itinéraires de promenade et de développement d'un plan de gestion de la forêt domaniale ont été évoqués par les participants.
- La gestion des carrières représente également un enjeu important.

### ***Remarques générales***

---

- Le territoire du Ponthieu a passé une convention avec la SAFER.
- Il est indiqué que les bilans de consommations foncières (résidentiel et économique) devront être communiqués.
- La communauté de communes a insisté sur la prise en compte des questions en lien avec l'économie et le rééquilibrage qui ne sont pas assez mis en avant dans le PADD du SCoT.
- L'ensemble des enjeux présentés lors de réunion mérite un débat afin de faire valider les choix politiques.